

**- FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA FORMATION DE  
MONITEUR SPORTIF/MONITRICE SPORTIVE -**

A remplir en lettres MAJUSCULES

**Coordonnées du/de la candidat-e**

Licence AFA N° :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : ..... N° : ..... Bte : \_\_\_\_\_

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone: + 32 

0			
---	--	--	--

--	--	--	--	--	--

 E-mail : ..... @ .....

**Choix du module de formation/cours spécifiques**

(case à cocher)

- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Animateur** (MSAn.)
- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Initiateur** (MSIn.)
- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Educateur** (MSEd.)

*Pour participer aux formations « Moniteur Sportif/Monitrice Sportive Initiateur et Educateur », il faut posséder l'attestation de réussite des cours généraux Adeps.*

**Vérification des conditions d'inscription à la formation**

(\*biffer mention inutile)

- Date du début de la pratique : .... /.... /.....
- Grade actuel ----- Kyu / Dan\*
- Nom du club : .....
- Nom, prénom du professeur : .....
- Numéro de registre national : .....

**Commentaires éventuels du/de la candidat-e**

.....  
.....  
.....  
.....

**Information quant au droit d'inscription**

Un droit d'inscription est demandé pour chaque niveau de la formation conformément au règlement de l'Adeps.

- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Animateur** (MSAn.) : 70,00 EUR
- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Initiateur** (MSIn.) : 170,00 EUR– formation MSAn. incluse.
- Moniteur Sportif/Monitrice Sportive **Educateur** (MSEd.) : à confirmer.

*Ce droit ne couvre ni le droit d'inscription aux cours généraux ni les frais liés au brevet de secourisme.*

Vous souhaitez vous inscrire à une formation de moniteur sportif/monitrice sportive organisée par l'AFA. Pour procéder à l'inscription de votre candidature, l'AFA devra procéder à un traitement de données à caractère personnel vous concernant au sens du règlement 2016/679. L'AFA accorde une importance particulière au respect de votre vie privée et à la protection de vos données. Si vous souhaitez en savoir plus sur notre politique en matière de protection de la vie privée, consultez notre politique en matière de vie privée ([www.aikido.be](http://www.aikido.be)) ou contactez-nous à [afa@aikido.be](mailto:afa@aikido.be)

### Que faire pour valider ma demande d'inscription ?

- Après avoir complété et signé ce formulaire, je l'envoie par courrier ordinaire à : AFA Asbl, rue Joseph Stevens 7 à 1000 Bruxelles ou de préférence par courriel à l'adresse : [afa@aikido.be](mailto:afa@aikido.be)
- Je joins à cet envoi une attestation médicale ou **certificat médical récente** qui confirme l'aptitude à pratiquer l'Aïkido ainsi qu'une **copie de la licence** de la fédération ou club auquel je suis affilié.
- Je paie la somme de ----- EUR, pour le droit d'inscription à la formation de moniteur sportif/monitrice sportive sur le compte bancaire de l'AFA : **BE96 7925 6716 4005** en précisant en communication : Formation – Nom Prénom.

Date : ...../...../.....

Signature : -----

---

### Présence aux cours

Les présences au cours spécifiques sont **obligatoires**.

Le formateur (ou chargé de cours) inscrit les présences à la fin de chaque cours. Toute arrivée tardive est assimilée à une absence d'une heure de cours.

Pour les cours pratiques, le terme "présence" doit se comprendre comme présence effective et active sur le tatami. Les heures d'assistance passive (dues à une blessure) seront comptabilisées à concurrence de 50 % du cours.

Une tolérance de 20 % d'absences, pour raisons personnelles ou autres, peut être accordée sous réserve d'appréciation de l'Ecole des Cadres.

En cas de dépassement de ce quota d'absences, le/la candidat-e ne sera pas admis-e à l'évaluation finale et la formation devra être recommencée. Dans ce cas, aucun remboursement du droit d'inscription ne sera effectué.

---

### Dispenses et équivalences de diplômes

Pour les **cours généraux** des dispenses totales ou partielles peuvent être accordés par l'Adeps - voir page : [FAQ](#)

Toute demande de dispenses ou d'équivalences de diplômes de **cours spécifiques** peut être introduite auprès d'un-e membre de la commission pédagogique (CP) – voir page Formation Adeps : [www.aikido.be](http://www.aikido.be)

